

Anzère Tourisme SA

Le CC accepte les comptes de l'exercice 2019-2020 qui bouclent sur une perte de Fr. 14'569.00.

Bourgeoisie : comptes et budgets

Le Conseil bourgeoisial accepte les comptes 2020 de la Bourgeoisie.

Aperçu du compte administratif	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020
Compte de fonctionnement			
Résultat avant amortissements comptables			
Charges financières	- CHF 153'967.65	166'200.00	141'150.65
Revenus financiers	+ CHF 168'808.65	190'000.00	196'095.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF -	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF 14'841.00	23'800.00	54'944.35
Résultat après amortissements comptables			
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF -	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF 14'841.00	23'800.00	54'944.35
Amortissements ordinaires	- CHF 76'923.10	74'600.00	73'900.00
Amortissements complémentaires	- CHF -	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- CHF -	-	-
Excédent de charges	= CHF 62'082.10	50'800.00	18'955.65
Excédent de revenus	= CHF -	-	-
Compte des investissements			
Dépenses	+ CHF -47'062.30	270'000.00	-
Recettes	- CHF -	68'500.00	-
Investissements nets	= CHF -	201'500.00	-
Investissements nets (négatifs)	= CHF 47'062.30	-	-
Financement			
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF -	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF 14'841.00	23'800.00	54'944.35
Investissements nets	- CHF -	201'500.00	-
Investissements nets (négatifs)	+ CHF 47'062.30	-	-
Insuffisance de financement	= CHF -	177'700.00	-
Excédent de financement	= CHF 61'903.30	-	54'944.35

Le Conseil bourgeoisial accepte le budget 2021 de la Bourgeoisie. Il accepte également le plan financier 2021-2024.

Le budget prévoit un montant net de Fr. 107'900.00 pour le déplacement du réservoir d'eau à l'extérieur du bâtiment. Ce travail aurait dû être réalisé en 2020.

Aperçu du compte administratif		Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021
Compte de fonctionnement				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	153'967.65	166'200.00	151'100.00
Revenus financiers	+ CHF	168'808.65	190'000.00	186'200.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	14'841.00	23'800.00	35'100.00
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	14'841.00	23'800.00	35'100.00
Amortissements ordinaires	- CHF	76'923.10	74'600.00	71'100.00
Amortissements complémentaires	- CHF	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	62'082.10	50'800.00	36'000.00
Excédent de revenus	= CHF	-	-	-
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	-47'062.30	270'000.00	170'000.00
Recettes	- CHF	-	68'500.00	32'100.00
Investissements nets	= CHF	-	201'500.00	137'900.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	47'062.30	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	14'841.00	23'800.00	35'100.00
Investissements nets	- CHF	-	201'500.00	137'900.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	47'062.30	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	177'700.00	102'800.00
Excédent de financement	= CHF	61'903.30	-	-

Intérêts moratoires / mesures COVID-19

En séance du 23.04.2020, le CC avait décidé de suspendre le calcul de l'intérêt moratoire perçu du 1^{er} avril au 31 décembre 2020.

Le Conseil d'Etat a décidé de renoncer à percevoir les intérêts moratoires pour les impôts cantonaux du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Compte tenu de la période toujours difficile due à la situation sanitaire difficile qui perdure, le CC décide de suivre le canton dans cette démarche. Les intérêts moratoires pour les impôts communaux sont donc annulés du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

L'application d'une telle mesure au niveau communal se chiffre à Fr. 80'000.00 environ.

Engagements de personnel

Service eaux-égouts

Le CC décide d'engager M. Nicolas Defleur domicilié à Anzère pour un taux d'activité de 100 %. L'entrée en fonction est fixée au 1^{er} juin 2021.

Structure d'accueil Naftaline

Le CC décide d'engager 2 apprentis dès le mois d'août 2021, soit :

- Mlle Emonot Cheyenne, domiciliée à Savièse.
- M. Nathan Moulin, domicilié à Ayent.

Eclairage public

Le CC attribue le mandat de modernisation de l'éclairage public à la Route d'Anzère à Anzère à OIKEN SA pour le montant de Fr. 67'650.070 TTC.

Ce travail consiste à changer 28 mâts d'éclairage public.

Environnement : néophytes envahissantes

Diverses plantes envahissantes colonisent peu à peu notre territoire.

Afin d'agir au mieux, le CC attribue un mandat au Bureau de Conseils en Environnement Cédric JELK à Haute-Nendaz pour le montant de Fr. 33'000.000 TTC.

45^{ème} Course de Côte Automobiles Ayent-Anzère

Le CC délivre l'autorisation pour la course de côte automobile Ayent – Anzère qui aura lieu les 24 et 25 juillet 2021.

Magic Pass

Le CC accepte de reconduire le subventionnement des abonnements Magic Pass.